

Direction de la communication,  
du dialogue citoyen  
et de l'attractivité territoriale  
05 59 46 60 40  
communication@bayonne.fr

Le 24.07.2020

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Covid-19 : annulation des Fêtes de Bayonne LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES PRISES DU 29 JUILLET AU 2 AOÛT**

**Les Fêtes de Bayonne, prévues du 29 juillet au 2 août, sont annulées en raison de la situation sanitaire liée à la Covid-19. Pendant cette période, des mesures particulières sont prises pour la protection de tous et pour éviter tout débordement.**

Pour la protection de tous, les Fêtes de Bayonne prévues du 29 juillet au 2 août sont annulées en raison de la situation sanitaire liée à la Covid-19. En effet, le coronavirus circule toujours et avec la multiplication de « clusters » dans différentes zones, dont certaines proches de Bayonne, tout rassemblement exposerait chacun des participants à un risque élevé de contamination et favoriserait la propagation du virus.

Ainsi, comme les Villes voisines de Pampelune ou de Mont-de-Marsan ont pu le faire, **la Ville de Bayonne a-t-elle été amenée, avec l'État et l'ensemble des acteurs concernés, à prendre des mesures restrictives qui s'imposent compte tenu des risques sanitaires qui perdurent. Ces mesures particulières seront effectives du mercredi 29 juillet au dimanche 2 août.**

#### **Les dispositions prises**

- > la vente d'alcool à emporter sera interdite sur tout le territoire de la commune, du mercredi au dimanche inclus, à compter de 15h ;
- > la diffusion de musique sur l'espace public, quel qu'en soit le moyen (musique vivante, sonorisation de terrasses de bars ou restaurants, haut-parleurs diffusant de la musique dans les espaces intérieurs audible depuis la voie publique) sera prohibée en permanence pendant ces cinq jours et nuits ;
- > l'ensemble des bars et restaurants devront fermer à 23 h ;
- > les peñas ne seront pas ouvertes
- > le camping sauvage sera strictement interdit ; les véhicules des campeurs seront systématiquement mis en fourrière ;
- > le stationnement de tout véhicule en infraction sera réprimé dans toute la ville.

## **Contenir tout débordement**

Toutes les initiatives visant à contourner ces mesures durant cette période sont susceptibles de générer d'importants troubles à l'ordre public et de menacer la sécurité et la santé des personnes. En outre, elles remettraient en cause tout le travail héroïque des soignants qui ont œuvré si intensément depuis le mois de mars ; elles pénaliseraient l'ensemble des habitants de notre ville et du territoire, ainsi que le monde économique.

Ainsi, tous les débordements caractérisés seront sanctionnés.

## **Aucune animation du 29 juillet au 2 août**

Puisque les Fêtes de Bayonne sont annulées, aucune animation municipale n'est programmée cette année. De la même façon, aucune des mesures spécifiques prises habituellement ne sera mise en œuvre : pas de dispositif particulier de prévention ou de centre médicalisé avancé ; pas de renforcement des moyens de propreté urbaine et des capacités des transports collectifs, etc.

La Ville de Bayonne en appelle au sens des responsabilités et au civisme de chacun pour faire en sorte que cette période habituelle de fin juillet / début août se déroule dans le plus grand calme et dans le respect des gestes barrières.

Dans ce contexte inédit, la Ville et l'État ont pour objectif de trouver le meilleur équilibre possible entre la faculté de continuer à profiter de la cité, de son charme, de ses commerces, bars et restaurants tout au long de ces journées, et la prise en compte de la contrainte sanitaire qui est notre garantie collective pour préserver la santé de tous.